

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00371
Numéro SIREN : 398 574 632
Nom ou dénomination : 5 EME VUE

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002487

5^{ème} VUE

SAS au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Avenue du Campdolent
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

RCS LE HAVRE : 398.574.632.

~ ~ ~ ~ ~

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2022

L'an 2022, le 25 juin, à 10 heures,

Au siège social, à GONFREVILLE L'ORCHER, Avenue du Campdolent,

Les actionnaires de la SAS 5^{ème} VUE au capital de 7.622,45 euros, divisé en 500 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Etaient présents :

La SAS « ODMS OPTIQUE »,
Représentée par Monsieur Olivier SEJOURNET propriétaire de 499 actions
Monsieur Olivier SEJOURNET, propriétaire de 1 action

TOTAL 500 actions

Madame Lucie MORIN assiste également à la réunion.

Monsieur Olivier SEJOURNET, représentant la SAS ODMS OPTIQUE, Présidente de la SAS, préside la réunion.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'assemblée, permet de constater que les actionnaires présents, représentés possèdent 500 actions, soit 100 % du capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation des associés,
- Le rapport du Président,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prévus par les statuts ont été adressés aux actionnaires.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de Directeur Général de la société, à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Madame Lucie MORIN, demeurant 25 rue du Prony – 76600 LE HAVRE, sans limitation de durée, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

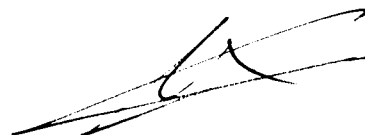
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires présents ou par leurs mandataires.

ODMS OPTIQUE
Olivier SEJOURNET



Olivier SEJOURNET



Lucie MORIN

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »

